

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MAI 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le vingt-six mai à dix-huit heures trente les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le dix-neuf mai de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	22 (de 18h30 à 19h05) 23 (de 19h05 à 19h30)	28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire ; Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoints au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Christophe DESCARREGA Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Denis Moron (à partir de 19 h 05), Monsieur Francis GARNIER, Monsieur Régis GERAUD, Madame Géraldine MARTINETTI, Monsieur Maamar MAMECHE, conseillers municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à M. Geoffrey SOMMER.
Madame Julie CROIN, ayant donné procuration à Mme Christelle COCCA.
Monsieur Denis MORON, ayant donné procuration à Mme Anne-Sophie DIAZ (de 18h30 à 19h05).
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à M. David COULOMB.
Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à M. Francis GARNIER.
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Mme Géraldine MARTINETTI

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Frédéric CORVIOLE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DE L’AVENANT N° 1 AU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE ET DU CCAS DE MARSILLARGUES

Monsieur Florian TEMPIER, Premier Adjoint au Maire délégué au Personnel, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le Règlement intérieur de la Ville et du CCAS de Marsillargues, adopté par la délibération n° 2015/53 du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2015 ;
Considérant qu’il convient d’adopter un Avenant n° 1 au Règlement intérieur, pour compléter, dans la *section III – Organisation du travail*, le chapitre C. *Utilisation des locaux* (page 33) ;
Vu l’avis du Comité Technique-CHSCT de la Ville et du CCAS de Marsillargues en date du 11 mai 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter l’Avenant n° 1 au Règlement intérieur ci-joint en annexe.

Délibération

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

APPROUVE l’exposé du rapporteur ;

ADOpte l’avenant n° 1 au Règlement intérieur de la Ville et du CCAS de Marsillargues joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou à défaut l’Adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier ;

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.

Au Registre suivent les Signatures

Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 27 mai 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.